

Tarifs annuels 2022

Catégories	Prestation journée avec repas	Prestation demi-journée avec repas	Prestation demi-journée sans repas
A	18.00 €	12,25 €	8,95 €
B	17,50 €	12,05 €	8,80 €
C	17.00 €	11,75 €	8.50 €
D	14,35 €	9,90 €	7,20 €
E	6,90 €	4,55 €	3,35 €

Une majoration de 11,20 € par enfant sera appliquée par demi-heure entamée après 18h30.

Des réductions sont effectuées, selon le nombre d'enfants inscrits sur une même période et pour les mêmes prestations

“

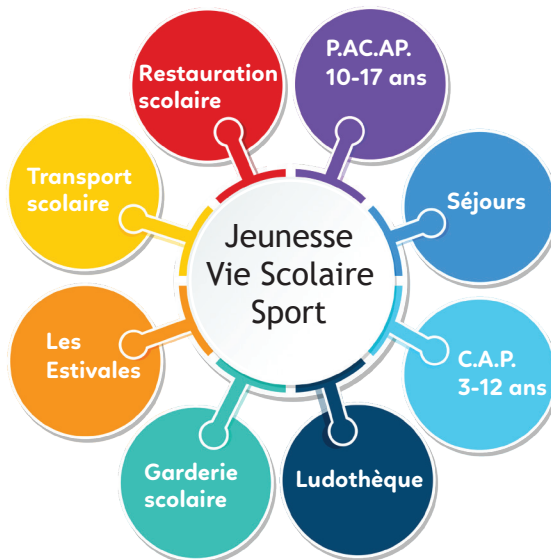
Pas d'inscription sans dossier administratif.
Règlement à la commande
(cf. règlement intérieur)

Aucune inscription n'est prise par téléphone.

Toute inscription est ferme et définitive.

”

Un seul dossier administratif
à remplir ou mettre à jour,
valable du 1^{er} septembre au 31 août



Contacts

Affaires scolaires

☎ 02 96 49 02 59
affairescolaires@perros-guirec.com

Jeunesse et Sport

☎ 02 96 49 02 62
12 rue des Sept-Îles
☎ 02 96 91 13 57
la Rotonde - Trestraou l'été
enfancejeunesse@perros-guirec.com

Pour tous renseignements ou inscriptions

de septembre à juin
du lundi au vendredi :
8h30 > 12h30 et 13h30 > 17h
sauf le jeudi matin et le vendredi de 10h30 à 12h30

du 4 juillet au 2 septembre -> à la Rotonde, plage de Trestraou 7 jours/7
10h > 12h et 15h > 18h

Inscriptions sur le portail famille :
<http://perros-guirec.portail-familles.net>

2022

la Vie
Rég.

JEUNESSE, VIE SCOLAIRE ET SPORT

INSCRIPTIONS ET TARIFS



Calcul du quotient familial

Le quotient familial s'applique, pour la restauration scolaire, le CAP et P.A.C.A.P et les garderies péri-scolaires, à tous les enfants, Perrosien ou non Perrosien.

Principe

Cinq tarifs sont appliqués et la participation demandée à chaque famille est progressive en fonction de ses ressources. Cependant, la commune aide toutes les familles puisque le tarif maximum se situe en dessous du coût de revient réel de la prestation.

Mode de calcul

Le quotient familial s'appuie sur celui utilisé par les Caisses d'Allocations Familiales pour l'attribution de certaines aides. Il est déterminé selon la formule suivante :

$$QF = \frac{1/12 \text{ des ressources annuelles imposables - abattements sociaux + prestations familiales mensuelles perçues}}{\text{nombre de parts.}}$$

Les abattements sociaux tiennent compte des changements de situation intervenant dans les familles en cours d'année (perte d'emploi, arrivée d'un enfant...) et le quotient familial est ainsi mis à jour par les CAF en fonction de ces événements.

Le nombre de parts retenu par la CAF est identique au nombre de parts retenu par les services fiscaux pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Pour les familles non allocataires le quotient sera calculé de la même façon à partir de leurs revenus de l'année, c'est-à-dire de leur dernier avis d'imposition ou, si tel est le cas, d'un justificatif de leurs revenus perçus à l'étranger au cours des 12 derniers mois. Pour mémoire, les ressources annuelles imposables sont les revenus bruts avant tout abattement fiscal.

Quotient Familial	Catégories
≥ 1338€	A
≤ 1084€ et < 1338€	B
≤ 830 € et < 1084 €	C
≤ 575 € et < 830 €	D
575€ <	E

Restauration scolaire

Modalité d'inscription

Elle est obligatoire, que votre enfant fréquente le restaurant scolaire de façon occasionnelle ou régulière. Le dossier administratif doit être retourné chaque début d'année scolaire.

Facturation

La facturation est mensuelle et est adressée à terme échu. Le règlement doit être adressé à la mairie, dans un délai de dix jours. Pour l'application d'un prélèvement automatique, fournir un R.I.B. À défaut de présentation des pièces demandées par le service, le tarif maximum est appliqué.

Catégories	Tarifs
A	4,30 €
B	3,80 €
C	3,70 €
D	2,90 €
E	2,15 €

Projet d'Accueil Individualisé

En cas d'allergie alimentaire grave, un projet d'accueil individualisé est mis en place en collaboration avec le médecin allergologue, le médecin scolaire, le directeur de l'établissement, le responsable de la restauration scolaire et les parents. Un tarif particulier est appliqué quand les parents fournissent les repas.

Transport scolaire

Modalité d'inscription

Inscription annuelle auprès du service scolaire.

Facturation

La facturation est semestrielle, par année scolaire.

Tarifs 2021-2022

56.40 € par enfant le 1^{er} semestre et 60 € le 2^e semestre. Le troisième enfant bénéficie d'un demi-tarif.

Garderie scolaire

Horaires

- École primaire du Centre-ville : 7h30 > 8h35 et 16h15 > 18h30
- École primaire de Ploumanac'h : 8h00 > 8h35 et 16h30 > 18h30

Inscription

Se fait directement auprès du personnel assurant le service. Le dossier administratif doit être retourné chaque début d'année scolaire.

Facturation

Les modalités d'application sont les mêmes que celles de la restauration scolaire.

Catégories	Matin	Soir : 1h avec goûter	Soir : 2h avec goûter
A	1,33 €	1,33 €	2,00 €
B	1,28 €	1,28 €	1,90 €
C	1,23 €	1,23 €	1,80 €
D	0,97 €	0,97 €	1,53 €
E	0,80 €	0,80 €	1,28 €

Une **majoration** de 11,20 € par enfant sera appliquée par demi-heure entamée après 18h30.

